

Crise du carburant : une victoire obtenue à Bruxelles pour les pêcheurs français, qui doit maintenant se traduire rapidement dans les ports.

Mercredi 29 avril 2026 à Paris - Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) salue l'adoption formelle, aujourd'hui, par la Commission européenne de l'encadrement juridique temporaire permettant la mise en place d'une aide de l'Etat face à la flambée des coûts du carburant.

La confirmation d'un taux d'aide de 70 % du surcoût constitue une avancée majeure pour les entreprises de pêche françaises. Elle permet d'atteindre un niveau d'aide de 35 centimes par litre pour le mois de mai comme décidé par le Premier ministre et attendu par la profession pour faire face à une crise brutale qui fragilise l'activité de nombreux armements sur le littoral Hexagone et Outre-mer.

Cette décision reconnaît pleinement la réalité des difficultés économiques rencontrées par la filière et la nécessité d'apporter des réponses exceptionnelles à une situation exceptionnelle. Elle traduit également le lourd travail mené ces dernières semaines par les autorités françaises auprès de la Commission européenne.

Pour autant, cette étape décisive doit désormais être suivie rapidement par la validation du régime d'aides français, condition indispensable à l'ouverture effective du dispositif et au versement concret des aides au carburant attendues par les entreprises.

Le CNPMEM restera particulièrement vigilant à ce que les modalités de mise en œuvre soient opérationnelles et les plus rapides possibles. Le résultat obtenu aujourd'hui ne devra en aucun cas être affaibli par des délais excessifs ou des contraintes administratives disproportionnées. Il sera aussi attentif à ce que les engagements pris par les différents réseaux bancaires sur les facilitations des besoins de trésorerie soient eux aussi effectifs sur le terrain.

Le CNPMEM salue la mobilisation des pouvoirs publics, et en particulier celle du Président de la République, du Premier ministre mais aussi du ministère chargé de la Pêche (DGAMPA) qui a permis cette avancée importante pour la filière.

« Une étape importante a été franchie à Bruxelles. Je salue vivement l'engagement des autorités françaises et européennes qui a permis d'aboutir à cette décision. Nous restons désormais pleinement attentifs à la mise en œuvre rapide et effective du dispositif, car les entreprises demeurent confrontées à de fortes tensions de trésorerie. La rapidité de déploiement sera déterminante pour que cette avancée produise pleinement ses effets sur le terrain. » déclare **Olivier Le Nézet**, Président du CNPMEM.